

# AMÉNAGER une cour d'école non génrée

Fiche-conseil



# Une cour non genrée...



2



**L**es cours de récréation sont des espaces d'apprentissage pour les enfants et adolescents, constitutifs de leur rapport à la société, à l'espace public.

En 2022, le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes dressait un constat : « dans l'espace public et numérique, les stéréotypes perdurent et entraînent des comportements genrés. C'est le cas du sport, pratique genrée et excluante dès le plus jeune âge : 77 % des filles interrogées considèrent que lorsqu'un espace public de loisirs est fréquenté majoritairement par les garçons, les filles ne s'y sentent pas à l'aise ».

Pour Edith Maruéjouls, docteure en géographie, il est important d'apprendre aux enfants à partager l'espace dès l'école, à commencer par ce micro-espace public qu'est la cour de récréation. Or cet espace

est souvent délimité par un terrain de football au centre (occupant à lui seul 80 % de la surface et concernant 15 % des élèves), occupé par une majorité de garçons, laissant ainsi le reste, les abords, aux filles ou aux garçons ne souhaitant pas jouer au football. La démarcation que forment alors ces lignes du terrain de football crée une véritable barrière physique et mentale, une barrière source d'inégalité.

En effet, cette sur-occupation de l'espace induit un rapport de force au désavantage souvent des filles, des garçons qui ne jouent pas ou des élèves plus jeunes ou fragiles. Cela engendre un sentiment d'injustice, de frustration et de subordination. De ce fait, l'apprentissage du rapport au corps et à l'espace se trouve différencié entre filles et garçons.

# ...pour quoi faire ?



3

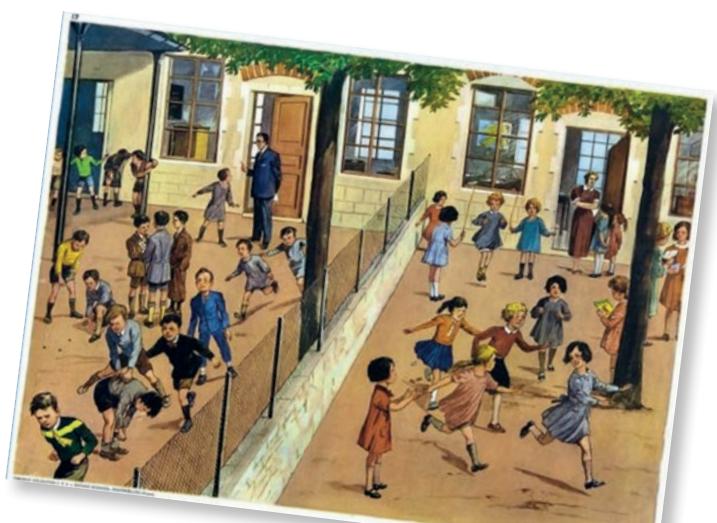
**C'est dès le plus jeune âge qu'il faut agir pour apprendre aux enfants à partager l'espace et à jouer ensemble pour plus d'égalité, de mixité et d'inclusion.**

Le temps de « re-création » occupe une place importante dans le temps scolaire des enfants, puisque les enfants y passent en moyenne deux heures par jour et plus encore sur le temps périscolaire.

La cour de récréation doit être un véritable lieu de vie, de rencontre, de partage, de jeu, de développement et d'apprentissage notamment celui du vivre ensemble. C'est un lieu qui participe à la qualité du cadre de

vie et ainsi au bien-être des enfants.

C'est par le jeu que les cours de récréations doivent se réinventer, offrir des espaces pour se tester et tester les capacités physiques, cognitives, sociales et affectives où l'enfant est autonome, libre de courir, rêvasser, bricoler, inventer avec la nature, échanger et rire. ●



# Collectivités : avoir des billes

**F**ace à ces préoccupations sociétales majeures, il semble important de porter un regard sur ces espaces pour en repenser l'aménagement et offrir aux enfants un cadre de vie où il fait bon grandir. **#agirpoureux**

Pour ce faire, plusieurs étapes peuvent être menées, en termes de concertation, d'aménagement, et d'évaluation.



## Concertation

4

Afin de mesurer l'usage ou le non-usage de ces espaces, il semble essentiel d'aborder une première phase d'observation et de concertation. Corps enseignants, directeur-trices, agent-e-s d'entretien, interviennent au quotidien sur ces espaces... Ils sont le plus à même, avec des outils (notamment grilles d'observation), de porter un regard sur les lieux dont ils assurent la surveillance, la gestion ou l'entretien. Il s'agit de recueillir, de partager leur ressenti et leur regard sur l'espace qu'ils utilisent au quotidien.

Des outils pour la co-conception permettent par la suite de se projeter sur ces nouvelles cours, en impliquant les enfants et les adultes des établissements scolaires concernés, afin notamment d'obtenir l'adhésion des élèves, de faire émerger chez eux une prise de conscience des inégalités et de la nécessité de modifier le fonctionnement de la récréation. De ces constats, de la discussion et des échanges de tous, apparaîtront alors des pistes, des besoins et des règles. En effet, l'enjeu est également de permettre de définir des règles collectives pour l'usage de l'espace

dans de bonnes conditions. Certains établissements mettent alors en place des « chartes d'utilisation des cours », afin de tendre vers un fonctionnement de cours mieux concerté.

L'organisation des informations, leur analyse et compilation constitueront un enjeu à part entière, l'objectif étant d'aboutir à un programme pour un nouvel aménagement de la cour. ●

Sur cette partie la commune peut être accompagnée par la direction Démocratie Participative, Egalité Femmes, Hommes (EFH) du Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31).



# pour se lancer !

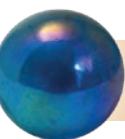


## Aménagement

La question du genre doit s'intégrer dans une réflexion globale sur l'aménagement des cours qui intègre de multiples enjeux : encourager la mixité et le confort d'usages, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité. ... tout en veillant à une sobriété dans les choix d'aménagement (circuits courts, réemploi...). <https://www.les-caue-occitanie.fr/publication/guide-les-cours-decole-en-transition>. Par exemple, en végétalisant et désimperméabilisant la cour pour un plus grand confort thermique en période chaude, une ambiance plus apaisée grâce à un contact rapproché avec des éléments naturels (arbres, plantations, revêtements de sol naturels), en aménageant des sanitaires dégénrés (et maçonnés de haut en bas)...etc.

Le mobilier également cherche à répondre aux besoins d'un meilleur partage de l'espace. Il peut alors être décidé, collectivement, de l'installation plus durable de certaines activités dans la cour vers plus d'égalité et de mixité. Par exemple, en supprimant des espaces de sports collectifs au centre de la cour par la mise en place de gradins, de via ferrata, de cabanes, de jeux coopératifs marqués au sol, de parcours sensoriels, de jeux d'escalades et jeux de société (parfois grandeur nature, types jeux en bois), ... Avec là encore une attention particulière à avoir sur la provenance des matériaux (circuit-court et réemploi). ●

Sur l'aide à la définition des orientations d'aménagement et à l'établissement d'un pré-programme, la commune peut être accompagnée par le CAUE 31, avec le soutien du pôle Egalité Femmes / Hommes du CD31.



## Évaluation

L'ensemble de la démarche peut faire l'objet d'une évaluation sur divers aspects (bien-être, impact social...). Il s'agit de collecter des données concrètes et des retours d'expériences afin de pouvoir ajuster le projet, améliorer le projet et diffuser la méthode.

Différentes méthodologies d'évaluation pourront être employées : mesures relevées, observations, questionnaires et entretiens, ...

Les résultats de ces enquêtes pourront régulièrement être partagés avec les parties prenantes du projet pour permettre son ajustement éventuel du point de vue des aménagements préconisés.

Chercher à instaurer davantage d'égalité entre les filles et les garçons ne constitue donc pas une activité annexe, ponctuelle, mais se nourrit bien des apprentissages de chacun. ●



# Passer à l'opérationnel

**N**ous venons de le voir, la requalification de ces espaces peut se faire avec des aménagements peu coûteux, le projet pourra ainsi être conçu aisément en interne.

Toutefois, afin de faciliter la coordination de projet, notamment sur des projets d'aménagement plus coûteux, la commune peut s'entourer de professionnels, et avoir recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui interviendra le plus souvent en amont de la réalisation des travaux puis par le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre afin de réaliser le projet.

Quelle que soit la nature de son projet, une collectivité peut avoir recours à une AMO. Celle-ci interviendra notamment pour conseiller le maître d'ouvrage et l'aider à préciser son programme et à définir ses priorités d'aménagement. La mission d'AMO est définie dans le cahier des charges du marché public passé par la collectivité maître d'ouvrage. Le marché d'AMO pourra être conclu sans mise en concurrence dans la plupart des cas (si le montant estimé des honoraires est inférieur à 40 000 € HT). Dans la mesure où elle vient en appui, l'assistance à maîtrise d'ouvrage est vouée à intervenir dans toutes les étapes du projet, suivant les besoins du maître d'ouvrage. Cet accompagnement peut être de nature administrative, juridique, financière et technique.

Lorsqu'il est question du genre, il est conseillé d'inscrire dans le cahier des charges des compétences en termes de démocratie participative/concertation. Une programmation permettra en parallèle de définir ce que le maître d'ouvrage attend du traitement des « espaces extérieurs bâtis » (préau, halle sportive) et des « espaces extérieurs » (cour, espaces verts) pour cet équipement public.

L'AMO peut enfin guider la collectivité dans le choix d'une maîtrise d'œuvre.

Enfin, lorsque la collectivité souhaitera passer à la réalisation du projet, selon les choix de la collectivité et l'ambition du projet, les travaux pourront se faire en régie ou bien nécessiteront de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre, par recours à un marché juridique, mobilisant les compétences d'un paysagiste-concepteur, qui modélisera la cour en fonction des usages (espace, végétation, etc). Dans ce cas, c'est l'équipe de maîtrise d'œuvre qui dessinera le projet et coordonnera la bonne exécution des travaux. ●

**Sur cette partie la commune peut être accompagnée par le service juridique de Haute-Garonne Ingénierie, ainsi que par le CAUE sur le choix d'une maîtrise d'œuvre.**



# Le Département s'engage !

**L**e Département de Haute-Garonne, c'est plus de 76 M€ d'investissements pour les projets d'enseignement du premier degré, soit une forte participation financière pour accompagner les communes sur ces projets lourds et complexes.

Le département a également la charge des collèges. La Haute-Garonne connaît une croissance démographique exponentielle : le nombre de collégiens est ainsi passé de 38 000 à 60 000 en 30 ans. Pour faire face à cette augmentation, le Département investit dans la construction de nouveaux collèges et la réhabilitation des bâtiments existants.

Le Conseil départemental en tant que maître d'ouvrage a décidé d'élargir la question du genre et de la mixité aux cours de récréation des collèges au titre d'une expérimentation de deux ans sur deux collèges du Département.

**Le collège Antonin Perbosc**, à Auterive, ainsi que **le collège Voltaire** de Colomiers ont été choisis pour une expérimentation financée par le Département visant notamment à favoriser la mixité.

Pour cela, les conseillers de vie collégienne ont été chapeautés par Édith Maruéjouls, docteure en géographie du genre, et directrice du bureau d'étude L'ARObE. « Pour vous, c'est quoi être égal ? Et être égal au collège ? » a-t-elle demandé aux élèves, avant de leur faire dessiner leur cour, positionner les groupes de garçons et de filles, et réfléchir aux activités qu'ils souhaitaient. De cette réflexion collective est née la structure métallique où, depuis la rentrée, filles et garçons jouent au cochon pendu et testent leurs biceps.

Pour favoriser la mixité, Édith Maruéjouls a aussi cassé l'ordre et la symétrie qui régnait dans la cour. Plus rien n'est ordonné ou aligné, ni les bancs, ni les tables, ni surtout les îlots de fraîcheur.

« L'idée a été d'offrir aux élèves des espaces différenciés, pour être au calme ou pour se dépenser, mais de proscrire toute trace au sol qui leur imposerait un jeu précis. Ne pas « prescrire », mais laisser libre cours à l'imagination » précise Isabelle Asselin.

**« On peut se détendre, se mettre à l'ombre, c'est agréable de voir de l'herbe dans la cour. Et sur les transats, je parle avec des gens que je ne connaissais pas »**

**Oscar**

La volonté du Département, et notamment de l'agence Haute-Garonne Ingénierie, par le biais de cette fiche, mais aussi des offres de formations, est de sensibiliser les communes à la requalification des espaces, afin que la question du genre et de la mixité en cours de récréation soit à minima évoquée, pour un Département plus juste et égalitaire. ●



## ») Contacts

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
(CAUE 31)  
[conseilcollectivite@caue31.org](mailto:conseilcollectivite@caue31.org)  
Tél : 05 62 73 73 62

CD31 - Démocratie participative, Egalité femmes hommes  
Dialogue citoyen : [dialogue.citoyen@cd31.fr](mailto:dialogue.citoyen@cd31.fr)  
Pôle Egalité femmes hommes : [efh@cd31.fr](mailto:efh@cd31.fr)

CD31 - Plateforme d'appuis aux territoires : collectivites.  
[haute-garonne.fr](http://haute-garonne.fr)  
[plateforme.territoires@cd31.fr](mailto:plateforme.territoires@cd31.fr)  
Tél : 05 34 33 38 07

Haute-Garonne Ingénierie / Agence technique départementale  
[accueil@atd31.fr](mailto:accueil@atd31.fr)  
Tél : 05 34 45 56 56

Décembre 2023

Document réalisé par Haute-Garonne Ingénierie/ATD - DA Aménagement des territoires - Service Ingénierie et Expérimentation territoriales

**Crédits photo :** couverture : Image d'illustration Freepik - Pages 2-3 (de gauche à droite): Marie Konstantinovitch - Ville de Paris // Gaétan Mazaloubeaud - Design Tout Terrain // Thomas Sanson - mairie de Bordeaux // Affiche scolaire: Editions Rossignol - Page 7 : Adrien Nowak, Collège d'Auterive - CD31 // Bénédicte Solle, collège d'Auterive - CD31 (concepteur : Atelier Gama)

